L'AVENTURE DU CHAUFFEUR DE TAXI LILLOIS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Sain et sauf

M. Joos était seul dans la nuit. Ses appels « au secours » n'ont pas été entendus. Il libéra une main de l'entrave — ce qui dut être difficile. Il défit le cache-nez qui ligotait ses pieds et s'en alla à Quesnoy, frapper à la porte du café. Il était 20 h. 30.

— J'avais, dit M. Joos, la corde encore enroulée autour de mon poignet droit. Je ne savais plus ce qui m'arrivait !

A 21 h. 25, la gendarmerie arrivait. A 21 h. 35 les chauffeurs Derency et Leriche arrivaient à leur tour. A 23 h. 20 le rapport des gendarmes était enfin terminé. A 23 h. 30 on commençait les recherches. A 2 heures du matin on retrouvait la voiture. A 3 h. 45 M. Joos rentrait chez lui.

On sait le reste, avec ce détail particulier, que le tryptique du chauffeur et son permis de conduire ont été retrouvés à Comines et remis à son propriétaire par l'intermédiaire de la gendarmerie.

Polonais ou Flamands ?

Voilà deux origines assez faciles à discerner. M. Joos décrit ses agresseurs comme suit:

Il s'agit de trois hommes jeunes, de 25 à 30 ans ; deux sont coiffés de casquettes usagées ; l'autre, d'un chapeau mou ; un seul avait un pardessus gris qu'il a abandonné dans l'auto ; il doit maintenant être vêtu du trench-coat crème qu'il a volé à sa victime. Tous les trois sont rasés, parlent français, et aussi une langue tirant sur le flamand, mais cette dernière serait parlée avec un accent bizarre comme s'il s'agissait de polonais.

M. Joos, hier matin, a compulsé, à la Sûreté de Lille les photographies des innombrables individus condamnés pour agression nocturne suivie de vol et des nombreux Polonais indésirables.

Il n'a reconnu personne.

Les recherches seront difficiles

Nous ne pensons pas que la police parvienne jamais à faire la lumière sur cette rocambolesque aventure. Il y a dans cette histoire trop de points obscurs, trop de bizarreries, trop d'étrangetés... Voire même un peu d'invraisemblance !

Mais il y a un brave chauffeur qui, dans sa coquette maisonnette de la rue des Montagnards a éprouvé tant d'émotions, tant de frayeurs, tant d'appréhensions, qu'il en est devenu souffrant, atteint qu'il est de migraine et de vomissements.

Il goûte avec délices le calme de la banlieue lilloise auprès de sa femme, heureux pourtant d'avoir aussi miraculeusement échappé à la mort.

FRED.

ECHOS ET CARNET

CALENDRIER. — Mercredi 31 décembre 1930

Soleil : Lever à 7 h. 46 ; coucher à 16 h. 01.
Lune : Lever à 12 h. 39 ; coucher à 3 h. 13.
Aujourd'hui : St-Sylvestre. Demain : Nouvel An.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 30 décembre 1930, à 18 heures :

Baromètre : 742 mil. ; baisse depuis la veille à 18 heures : 3 mil. 1.
Thermomètre : Fronde : 5.4 ; minima : 2.2 ; maxima : 5.4.
Etat hygrométrique : 97 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 heures : 1 mil. 6 ; Direction du vent : Sud ; Force : fort ; Direction des nuages : Sud ; Etat du Ciel : couvert.
Temps probable pour aujourd'hui : un peu froid, brumeux.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Temps médiocre, ciel couvert ou très nuageux avec pluies ou bruines intermittentes ; vent du secteur Sud-Ouest à S à 10 m. Même température diurne, minimum en hausse de 3 degrés.

DEUIL. — Hier à Lille, en l'église de Saint-Martin d'Esquermes, ont eu lieu les funérailles de Mme veuve Valère Jooris, née Cambray.

La défunte était la mère de M. Henri Jooris, administrateur-délégué de « l'Indépendante » et de la « Grande Brasserie », président de la Ligue du Nord de Football-Association et de l'Olympique Lillois.

En cette pénible circonstance, une multitude d'amis appartenant au monde industriel et sportif ainsi que des personnalités des grandes administrations, avaient tenu à s'associer au deuil en témoignant toute leur sympathie par leur présence.

La levée du corps fut faite à la Chapelle de Persévérance, 36, rue de Canteleu, par M. le Doyen, et alors que bon nombre d'assistants s'apprêtaient encore à s'incliner devant la dépouille mortelle.

Un impressionnant cortège se rendit ensuite à l'Eglise trop petite pour contenir une foule aussi compacte.

Le deuil était conduit par M. Henri Jooris et par M. Jules Coulon, chef de Cabinet du Sous-Secrétariat d'Etat à l'Education Physique, ami personnel.

Parmi les nombreuses personnalités, nous avons noté MM. Lévin-Daniel, président de la Société industrielle ; Coutel, député du Nord ; Bouriet, directeur général du Crédit du Nord ; Decroix, directeur général de la Banque Générale du Nord; Bonillet, représentant M. Rimet, président de la Fédération Française de Football-Association ; Gimat, conseiller de préfecture ; Cailleau, de la mairie de Lille ; André Huet, président d'honneur de l'Olympique Lillois ; Catel-Béghin, vice-président d'honneur ; A. Thirier, Delesalle, Maurice Vanlaër, président du Conseil d'Administration de « La Mondiale » ; Bataille, Molthy, avocats ; Crespel, ancien député ; Georges Petit, président de la Mutualité Française ; Masse-Meurisse, Motte-Cordonnier, Vandamme, J. Dumortier, G. Charlle, L'Herminet, Outers, président des anciens Elèves de l'Ecole de Brasserie de Nancy ; Landonzy ; Piacentini, officier de paix ; capitaines Chotteau et Bornecque ; docteur Chaudelier ; Jean Drieux ; Delattre, administrateur des « Grands Hôtels » ; Cockempot, Wallare, architectes ; les membres de l'Olympique Lillois, de la Ligue du Nord de Football-Association et de ses diverses Commissions ; d'autres Fédérations, de nombreux groupements sportifs nordistes etc...

Après le service solennel, la famille reçut les condoléances sous le porche de l'église.

L'inhumation fut faite dans le caveau de famille, au cimetière du Sud, en présence d'une assistance toujours aussi dense et tenant à rendre un suprême et dernier hommage à Mme veuve Valère Jooris.

DE PASSAGE. — Hier à 14 h. 10, est arrivée en Gare Maritime, par le paquebot « Canterbury », lord Montagu, beau-frère de lord Derby, ancien ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, parti pour la capitale par le rapide correspondant.

GUIDE INDICATEUR LOUIS MASSON
LE PLUS COMPLET — LE PLUS PRATIQUE — Couverture rouge
Consultez le
Contient les lignes Belges Tramways de Lille, Rues de Lille
EN VENTE PARTOUT

LA LENTE AGONIE DU MARÉCHAL JOFFRE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le malade résiste désespérément

Le général Isaly, chef d'état major du maréchal Joffre, sort de la clinique, à 12 h. 30, et dit : « Le maréchal a supporté sans fatigue le renouvellement de son pansement. La plaie est en très bon état. Le malade, bien toujours faible, conserve toute sa lucidité. Il a une volonté de fer et résiste désespérément. »

Quelques instants après ; le capitaine de Saint-Sernin donne lecture du communiqué officiel suivant :

Midi 30, le malade est toujours faible, mais il conserve toute sa connaissance, il s'est un peu alimenté. Il a supporté sans fatigue le pansement de sa plaie qui est en parfait état. Pronostic toujours réservé.

Signé, professeur Leriche, docteur Boulin, docteur Fontaine.

« L'issue fatale est imminente »

De nombreuses personnalités continuent à arriver à la clinique.

On remarque le général Duport, MM. Fernand Laudet, de l'Institut; Doumic, de l'Académie Française; Queuille, ministre de la Santé Publique; Tirard, ancien haut-commissaire; Chiappe, préfet de police; Crozier, ambassadeur, etc., etc...

A 10 h. 50, le docteur Labbé, l'un des médecins traitants du maréchal, quitte la maison de santé. Le docteur déclare : « *L'issue fatale est imminente mais l'admirable constitution physique du maréchal peut la retarder de plusieurs jours. Nous prévenons les spasmes artériels par des piqûres mais ce traitement ne peut pas être appliqué indéfiniment.* »

Les médecins sont surpris d'une vitalité aussi prodigieuse

L'extraordinaire force physique qui permet jusqu'à présent au maréchal Joffre de lutter victorieusement contre la mort, est unanimement considérée par les innombrables personnalités qui sont venues hier matin prendre de ses nouvelles, comme un fait rare dans les annales médicales.

Le fait surtout que le grand soldat est sorti du coma et a pu s'alimenter, a particulièrement surpris les médecins eux-mêmes, qui n'ont pas souvent constaté chez un malade, de l'âge du maréchal, une vitalité aussi prodigieuse.

M. Aristide Briand, qui arrive vers midi à la clinique et qui en repart une demi-heure après, résume l'impression générale par cette phrase prononcée lentement avec émotion : « Le maréchal est resté ce qu'il a toujours été pendant la guerre : admirable de résistance et de courage ».

D'autres visiteurs le suivent. On remarque notamment M. d'Antigné, ancien président du Conseil municipal ; Mme Alexandre Millerand et l'ambassadeur du Brésil, ainsi que plusieurs sénateurs et députés. M. César Zumeta, ministre du Vénézuéla ; Mme Georges Leygues ; le bâtonnier Albert Salles ; M. Georges Delavenne, conseiller général de la Seine, et M. Henry Bordeaux, de l'Académie française.

« Je vais mourir »

Aux rares personnes qui ont été admises depuis le matin à voir le maréchal Joffre, celui-ci a dit à deux reprises de façon assez perceptible : « Je vais mourir », ces mots, prononcés sans découragement ont été entendus notamment par le général Gouraud et le lieutenant-colonel Fabry.

Situation meilleure qu'hier quoique sérieuse

A 13 heures, on ne signale aucun changement dans l'état de santé du maréchal Joffre.

Mme Adolphe Brisson, M. Gama Ochoa, ministre du Portugal ; le général Dawes, ambassadeur des Etats-Unis à Londres, accompagné du général Harts, ancien attaché militaire à l'ambassade des Etats-Unis, sont venus s'inscrire.

A 14 h. 15, le docteur Boulin arrive. Avant de voir le malade, le praticien déclare que le maréchal étonne tout le monde. « Il est sorti, dit-il, trois fois du coma en deux jours. Malgré cela, il faut malheureusement s'attendre à une issue fatale ».

A 15 h. 15, Mme la Maréchale Joffre, accompagnée du capitaine de Saint-Sernin, a quitté la clinique dans l'automobile du professeur Leriche.

Alors que, rue Oudinot, la foule stationne toujours plus nombreuse, des personnalités continuent à venir prendre des nouvelles du Maréchal, on remarque notamment le général Ford, attaché militaire des Etats-Unis à Paris, une délégation de l'Association des Mères françaises, etc.

Vers 16 heures, le général Isaly, chef de l'état-major du Maréchal, sort de la maison de santé.

« Je viens de voir le Maréchal, déclare-t-il. Il résiste fort bien ; son organisme est très sain. Sa plaie est celle d'un jeune homme. En résumé la situation est meilleure qu'hier mais elle reste sérieuse ».

L'amélioration se maintient

A 17 h. 45, l'état-major du maréchal Joffre communique le bulletin suivant :

17 h. 30, la resptration s'est régularisée. Le pouls demeure bien frappé. La légère amélioration survenue la nuit dernière se maintient.

Signé: professeurs Leriche, Labbé, Faure; docteurs Boulin et Fontaine.

Un télégramme du Pape

L'état major du maréchal Joffre fait parvenir le renseignement suivant: Le Saint-Père vient d'adresser le télégramme suivant à Mgr Maglione, nonce apostolique à Paris : « Transmettez au maréchal Joffre la spéciale bénédiction du Saint-Père qui invoque pour lui les célestes faveurs. (Signé) Cardinal Macelli.»

80 MORTS ET 40 BLESSÉS DANS UN DÉRAILLEMENT PROVOQUÉ PAR DES BANDITS

Des bandits ont fait dérailler le train de la ligne Pékin-Moukden dans le Sud-Ouest de la Mandchourie. On compte 80 morts et 40 blessés.

La locomotive ayant fait explosion, un wagon qui transportait de l'essence et des matières inflammables a pris feu. L'incendie s'est communiqué à plusieurs autres wagons de nombreux voyageurs ont été brûlés vifs. Le train a été pillé par les bandits qui ont emmené avec eux vingt voyageurs dont ils se proposent de négocier la rançon.

NAVIGATION NORMALE RÉTABLIE DANS LES CANAUX DU CAMBRÉSIS

A Cambrai, mardi matin, l'ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargé du service, rencontra de la part des mariniers, une vive opposition à l'organisation du départ par priorité. Le gendarmerie dut se rendre sur les lieux avec l'adjudant de gendarmerie Pierlé, de Cambrai. On parlementa et finalement le marinier qui devait bénéficier de la priorité, faisant cause commune avec les mariniers protestataires, refusa de partir.

Les mariniers demandèrent alors de partir à leur tour normal. Le conflit menaçait de s'éterniser, lorsqu'une communication télégraphique du service de la navigation à Saint-Quentin, apprit à l'ingénieur, M. Busière, que la situation vers Janville et Paris permettrait de reprendre une navigation normale sur les voies navigables de la région du Nord. Cette nouvelle fut accueillie par les marques de satisfaction les plus vives.

Une délégation de mariniers, reçue à la sous-préfecture de Cambrai par M. Veriomme, eut la confirmation du rétablissement du cours normal et se déclara satisfaite d'une décision qui met fin au conflit.

Les mariniers avaient quelque raison de se montrer impatients, mais comme il n'y a eu aucune violence à déplorer, nous pouvons dire que tout est bien qui finit bien.

LA QUESTION DU LIN

MM. LOUCHEUR ET BORET ONT COMMENCÉ LEURS NÉGOCIATIONS QUI DURERONT UNE SEMAINE

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

En raison de l'ordre du jour très chargé, le Conseil des Ministres tenu hier matin n'a pu examiner que très superficiellement les mesures proposées par les ministres de l'Economie nationale et de l'Agriculture, en vue de venir en aide aux industries linières.

Dans l'étude rapide qui a été faite de la question, il a été reconnu préférable de chiffrer les répercussions financières des futures dispositions en vue de se prononcer sur leur principe.

Cette mise en point va faire l'objet d'échanges de vues très approfondis entre les ministères de l'Agriculture, de l'Economie nationale et des Finances, ainsi que des ministères de la Guerre et de l'Air, en ce qui concerne l'obligation pour les administrations de l'Etat ou celles placées sous son contrôle d'employer des articles de lin, d'origine française.

MM. Loucheur et Victor Boret ont commencé, dès hier, leurs négociations avec les départements ministériels intéressés et, bien que les deux ministres soient décidés à aboutir le plus rapidement possible, on pense que les pourparlers ne seront pas terminés avant une semaine.

Le Conseil des Ministres prévu pour le 10 janvier pourrait être appelé à se prononcer définitivement.

Bien que toute information soit encore prématurée, nous croyons pouvoir dire que les intéressés ont, d'ores et déjà, satisfaction sur les points suivants :

Utilisation des lins français dans les services de l'Etat ; extension aux rouisseurs-tailleurs, des avantages de la loi sur le crédit agricole ; révision de l'unification des tarifs des transports des pailles de lin ; suppression de la taxe sur le chiffre d'affaires pour les rouisseurs-tailleurs.

LES FUNERAILLES DE M. LOUIS COUHÉ, PRESIDENT HONORAIRE DU TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Une foule considérable assistait hier aux funérailles de M. Louis Couhé, décédé samedi matin dans sa maison de campagne de Pont-à-Vendin.

A 11 heures, la levée du corps eut lieu à la maison mortuaire, rue d'Anney, à Pont-à-Vendin. Le deuil fait conduit par MM. Henri et André Couhé, petits-fils du défunt; M. Louis Couhé; MM. Henri Fontaine, Robert Fontaine et Pierre Debouvry, neveux du défunt.

On remarquait parmi l'assistance MM. Roger Jaisson, directeur du cabinet du ministère de l'Air, représenté M. Painlevé ; le commandant Romatet, adjoint de M. Louis Couhé, secrétaire général du ministère de l'Air ; le colonel Veveau, de l'Aéronautique ; Veveau, secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais, représentant M. Peytral ; Giacobbi, sous-préfet de Béthune; Pentel, représentant M. Eby, sénateur du Pas-de-Calais ; Lemel, Selmon, Taillandier et Appourchaux, députés du Pas-de-Calais ; Gaston Daquin, conseiller général ; Thellier, conseiller général ; Thellier de Poncheville, conseiller d'arrondissement; Paul Billon, maire de Neuve-Chapelle ; Lotsor, maire d'Estevelles; Trédez, maire de Meurchin; Serroen, maire de Loison; Leleu, maire de Lestrem; Cuvelette, directeur général des mines de Lens; Hanicotte, ingénieur en chef des mines de Lens; Shmit, ingénieur agronome des mines de Lens; Maillard, ingénieur; Courtin, président de la Société houillère de Liévin; Chavy, directeur des mines de Liévin; Berthelin, directeur des mines de Carvin; Paul Dorlemy, président de la Cour d'appel de Douai; Lucien Boudry, président du Tribunal civil de Lille; Maurice Crussaire, bâtonnier de l'ordre des avocats de Lille; Maurice Lorber, substitut du procureur de la République de Lille; Paul Lacour, premier président de la Cour d'appel de Douai; Paul Leclercq, vice-président du Tribunal civil de Lille; Pierre Lefebvre, avocat; Louis Fortain, avoué; Louis Boniangar, syndic-liquidateur; Louis Bouchein, Léon Gobert, avocats; Waels, greffier en chef du Tribunal de Béthune ; Alfred Descamps, président de la Chambre de commerce de Lille ; Aime-Octave Beylot, procureur général à Douai; Dupont-Decat, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes ; Camille Massart, Marcel Decroix, Gaston Molthy, avocats à Lille; Savière, notaire à Douai; Maertens, notaire à Lens; Léon Tacquet, notaire honoraire; Pierre Verley, administrateur délégué de la B.G.N.; Jean Delbecq, ingénieur; Hazard, gérant du Crédit du Nord à Pont-à-Vendin; Léon Renard, ingénieur; Paul Decaux, architecte départemental; Marcel Courtin; docteur Lecat; Chombert, directeur de sucreries; Roger Courtin; Leriche, directeur de la B.G.N. à Lens; Legentil; André de Borville; A. Marin-Le Weslée; Fremeaux, secrétaire général des mines de Courrière; Jean Lavel, ingénieur; Edmond Griffiths; Charles Crombez, président de l'Auto-Club du Nord; lieutenant-colonel Monbeilly; capitaine de gendarmerie Courtelin; Albert Crombez, commandant des sapeurs-pompiers de Lille; capitaine Richard, commandant les sapeurs-pompiers de Lens; Boudringhien, à Arras, etc...

Après la cérémonie religieuse, la famille reçut les condoléances et le corps du défunt fut dirigé vers Sailly-sur-la-Lys où a eu lieu l'inhumation.

Roubaix

BUREAUX : 45, Rue de la Gare (Téléph. 9-51) — DEPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue

L'armoire à provisions d'une grande ville

Le marché aux poissons de Roubaix connaît une belle activité

Après avoir longuement parlé des Halles Centrales, il était juste — et les nombreux habitants du quartier du Trichon auraient pu nous faire des reproches, si nous ne l'avions pas fait — que nous nous étendions quelque peu sur le « Minck ».

Nous ne ferons pas d'injustice, et pour satisfaire nos lecteurs curieux et avides de savoir ce qui se passe dans leur ville, nous leur montrerons : les circonstances dans lesquelles la Halle aux poissons fut construite, comme la vente s'y opère, les divers poissons qu'on peut y trouver, et nous donnerons enfin une idée du chiffre des affaires qui y sont annuellement traitées.

UN PEU D'HISTOIRE

Le marché couvert de la Place du Trichon est de dimensions beaucoup plus réduites que celui des Halles Centrales, et ne s'étend que sur une superficie de 323 m. carrés.

Il est antérieur à ce dernier bâtiment, car il fut élevé en 1862 sur un terrain contigu à la Place du Trichon, dont la ville s'est rendue propriétaire au cours de l'année 1849.

LE MARCHE COUVERT DE LA PLACE DU TRICHON

Cet établissement devint rapidement le lieu essentiel du commerce du poisson à Roubaix et en 1887 il ne répondait plus aux besoins du moment. Aussi songea-t-on à le remplacer.

La municipalité qui était alors dirigée par M. Julien Lagache, discuta longtemps sur l'endroit où il serait judicieux de le transporter. D'aucuns auraient voulu qu'on le réérigea à proximité des Halles Centrales. Mais pouvait-on en toute justice, léser dans leurs intérêts, des commerçants qui étaient venus s'installer au Trichon et qui, en quelque sorte, vivaient du « Minck ».

Après de longues délibérations, le Conseil Municipal dans sa réunion du 17 juin 1887, décidait d'agrandir le bâtiment déjà existant et qui comprenait la partie de la Halle, actuellement réservée aux détaillants.

L'adjudication devait avoir lieu le 13 septembre, mais aucune soumission n'ayant été présentée à cette date, ce ne fut que le 29 septembre suivant que la Société Métallurgique d'Onnaing fut déclarée adjudicataire pour la somme de 25.477 fr. 60.

C'est à cette époque que furent établis les gradins et les accessoires pour la vente à la criée. Le nombre de tables réservées aux revendeurs passa de 24 à 38. D'autre part on construisit une cave qui nécessita de gros travaux car il fallut cimenter le riez du Trichon sur une certaine étendue.

LA VENTE A LA CRIÉE

La vente à la criée s'effectue dans des conditions analogues à celle des Halles. Elle se tient quatre fois par semaine, les mardis, mercredis, jeudis et vendredi, mais c'est surtout en ces derniers jours et particulièrement le jeudi qu'elle connaît la plus grosse activité.

Elle s'ouvre à huit heures du matin, quand la cloche sonne. A ce moment, chacun des quatre facteurs attachés au « Minck » propose aux détaillants, installés dans la halle, où en ville, ainsi qu'aux baladeurs, le poisson qui vient d'arriver par grande vitesse des ports de pêche les plus proches.

La méthode de vente est la suivante : le facteur offre aux éventuels acheteurs, une caisse de poissons pour un prix fixé ; s'il se présente un amateur, la marchandise lui est laissée pour la somme proposée.

Dans le cas contraire, il diminue le prix jusqu'au moment où il y a preneur.

A côté de ces facteurs, il existe également de gros marchands qui, par camions automobiles amènent directement le poisson des ports de pêche et en particulier d'Ostende.

Ils n'ont pas de dépôt au « Minck », mais ont une boutique dans les alentours, à la distance permise.

LES DÉTAILLANTS

Les détaillants sont installés sur les 38 tables de marbre rangées dans la halle. Elles sont occupées par 11 locataires dont cinq seulement vendent dans le « Minck », les autres étalent sur leurs tables le poisson qu'ils ont acheté à la criée et qu'ils dirigeront vers leurs propres magasins de Rouzaix, Croix, Wasquehal, Wattrelos, etc...

QUELQUES CHIFFRES

Donner des chiffres exacts au sujet des affaires traitées et évaluées le poids des marchandises échangées sont des choses fort difficiles, et contrôle ne pouvant être rigoureusement exact.

Néanmoins on peut dire que le chiffre global des quatre facteurs est de 800.000 fr. si on ajoute celui des marchands qui ne vendent pas au « Minck », les transactions réalisées se montent à 1.200.000 francs.

Quant aux poids des marchandises il est d'environ 400.000 kilogs ; il doit être augmenté dans la même proportion que le chiffre d'affaires. Il s'agit évidemment d'un poids brut, le nombre réel de kilogs de poissons doit être diminué de moitié.

Ce qui représente une moyenne de 4 fr. le kilo, chiffre bien relatif étant donné la qualité et la diversité des poissons.

LA VARIÉTÉ DES POISSONS

Les poissons les plus divers sont vendus au « Minck » ceux de mer comme les harengs maquereaux, rougets, merlans, raies, roussettes, plies, soles, qui proviennent généralement de Boulogne et d'Ostende. Il en arrive également de Dunkerque, Dieppe, Calais, Bergues, Gravelines, etc...

Les poissons d'eau douce et principalement les anguilles venant de la Belgique et en particulier de Pecq, sont très répandus.

Le « Minck » jouit durant toute l'année d'une belle activité mais ce sera surtout dans un mois, quand viendra le « Carême » que les plus grosses affaires seront réalisées.

C'est le Corona
DELESPAUL-HAVEZ
CHOCOLAT FONDANT
le meilleur

AMIS REUNIS DU FOYER DU MUTILÉ

L'Assemblée mensuelle a eu lieu dimanche, au siège, sous la présidence de M. Bertrand Bourgois, entouré des membres de la commission. Le président remercia les sociétaires venus pour leur assiduité, et donna la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté sans observations. On passa ensuite à l'inscription des nouveaux sociétaires. Plusieurs questions importantes furent discutées entre autres le tournoi intersociétés et le banquet et toutes ont été approuvées. Sur la proposition du président, M. Veldeman Henri, à l'unanimité des membres présents, est nommé vice-président d'honneur de la société. Le tournoi eut lieu ensuite auquel participèrent 48 équipes, il a été on ne peut plus animé, le classement est le suivant : 1. Asselbergh-Bourgois Jean ; 2. Lemahieu-Vandenhauvel ; 3. Platel-Desyen ; 4. Bertrand-Knoff ; 5. Wattine-Vanderrusten ; Cocu-Kimpe.

RESTAURANT DELYS
(Raymond DEVOS, successeur)
3, Place de la Gare, ROUBAIX. — Tél. 19.70
REVEILLON DU NOUVEL AN
HUITRES, ESCARGOTS
SOUPE A L'OIGNON, CHOUCROUTE
ASSIETTES ANGLAISES
Grand Orchestre :: Bal :: Cotillons gratuits
—: RETENEZ VOS TABLES :—

IL FAUT CIRCULER

Une certaine perturbation dans la circulation s'est produite hier matin, vers 11 h. 35, rue de l'Epeule, provoquée par la présence d'une voiture automobile laissée en stationnement sur la ligne du tramway GK.

La police dut intervenir pour réprimer cet embarras de la chaussée et contravention a été rédigée à la charge du conducteur de la voiture, M. Maurice D..., 33 ans, employé de commerce, demeurant boulevard Carnot, à Mouvaux.

POURQUOI PAYER COMPTANT
quand vous pouvez acheter directement votre mobilier, voiture d'enfant, cuisinière, couverture Balatum, payables en 6, 9 et 12 mois, chez Gervais LEFEBVRE, 27, rue de Blanchemaille, ROUBAIX ? Ne pas confondre avec des maisons de crédit. — Discrétion.

UN CYCLISTE RENVERSÉ PAR UNE AUTO

Un accident, qui ne présente aucun caractère de gravité, s'est produit Grand'Place, hier soir, vers 17 heures. Un cycliste, M. Florent Boudin, 38 ans, entrepreneur de couverture, demeurant 133, rue Jouffroy, descendait la rue de la Gare et, arrivé à l'angle de la Grand'Place, il vire, pour prendre la direction de la rue du Maréchal-Foch. Plusieurs autos étant arrêtées contre la bordure du trottoir, il obliqua à gauche pour prendre le milieu de la chaussée. Au même instant, une automobile venant de la rue du Vieil-Abreuvoir, pilotée par M. Michel Lietar, 27 ans, voyageur de commerce, demeurant 80, boulevard d'Armentières, arrivait à hauteur du cycliste. Le conducteur n'avait pas prévu la manœuvre et la voiture vint donner contre la roue arrière de la bicyclette. M. Boudin roula sur la chaussée mais ne se fit heureusement aucune blessure. Par contre la bicyclette qui était passée en partie sous le véhicule a subi quelques dégâts à la roue arrière.

Une enquête est ouverte pour établir les responsabilités de cet accident.

BOCK MEYERBEER TRIPLE BRUNE, ...DE LUXE

TROIS INTRÉPIDES TOURISTES DE PASSAGE A ROUBAIX

Les nombreuses personnes qui furent amenées à passer hier place des Halles eurent l'attention attirée par un bateau à moteur tiré par une motocyclette qui stationnait à l'angle des rues Pierre-Motte et Jeanne-d'Arc.

Ce véhicule appartient à trois intrépides touristes, dont deux sont allemands et le troisième hollandais, qui ont entrepris un voyage sportif d'études semi-terrestre, semi-aquatique à travers l'Europe et l'Afrique du Nord.

Quand ils voyagent sur terre ils remorquent le canot à une motocyclette, par contre dans leurs randonnées nautiques ils rangent la moto sur le bateau.

Ces touristes ont quitté Kiel le 11 octobre 1930, ils traversèrent l'Allemagne, la Suisse, la Hollande, la Belgique, la France, le Portugal, l'Espagne, l'Italie, la Yougoslavie, l'Autriche, la Tchécoslovaquie, la Pologne, la Lettonie, le Maroc, l'Algérie et l'Afrique septentrionale, ils ont parcouru 48.000 kilomètres sur terre, 7.500 sur l'eau. Leur voyage est à peu près terminé et ils espèrent rentrer chez eux en 1931.

UNE MAUVAISE CHUTE

Un accident qui, jusqu'à présent, ne donne lieu à aucune inquiétude, s'est produit vers 21 heures, place de la Gare.

Un ouvrier tisseur, Joseph Hermand, 51 ans, demeurant 2, rue Henri-Deschamps, à Wattrelos, sa journée de travail terminée, arrivait place de la Gare afin de prendre le tramway B, lui permettant de rejoindre son domicile au plus tôt. Il se trouvait sur la chaussée quand soudain, par suite d'une glissade provoquée par le sol humide et glissant, il perdit l'équilibre et s'abattit lourdement sur la chaussée.

Les témoins de la chute se dirigèrent immédiatement vers la victime qui perdait son sang par une plaie à la tête. Le blessé fut transporté dans un café voisin où il reçut les premiers soins de M. le docteur Desbonnets, mandé aussitôt. Le praticien releva une légère blessure à la tête et une contusion à l'oreille gauche. Son état ne présente aucun caractère de gravité.

Sur sa demande, M. Hermand a été reconduit à son domicile en automobile.

TRICOTS de LAYETTE, CADEAUX
FILATURES DE LA REDOUTE, ROUBAIX

A MUSIQUE ADOUCIT LES MŒURS

Le proverbe dit souvent vrai, car beaucoup de personnes aiment se trouver sous le charme d'une douce mélodie ou d'une langoureuse berceuse. Les nombreuses sociétés de musique qui existent dans notre cité prouvent suffisamment que cet art est très en faveur dans la région.

Dans beaucoup de cafés et estaminets, il nous est permis d'entendre de jolis morceaux envoyés soit par un orchestre, phonographe avec amplificateur, ou encore par un orchestrion, ou un simple graphophone. Enfin, en un mot, on y joue de la musique et cela a le don de plaire et de retenir les clients, chose qui ne doit certainement pas toujours déplaire au maestroqueur.

Afin d'empêcher les abus, la police a fixé une heure à partir de laquelle la musique doit cesser dans tous les débits de boissons.

Pour ne pas avoir respecté le règlement de police municipale, contravention a été rédigée à la charge de Henri V..., 41 ans, cafetier, rue des Longues-Haies, qui, hier matin, à 1 h. 15, faisait encore marcher le phonographe dans son établissement.

DEMENAGEMENTS. Wagons, Autos capitonnés, GARDE-MEUBLES, Maison H. DAEL, Vidanges, rue Blanchemaille, 42, Rx. T. 34-40.

AUTO CONTRE VOITURE ATTELEE

Le carrefour de la Grand'Place et des rues du Général-Sarrail, de la Gare et du Vieil-Abreuvoir, a, une fois de plus, été le théâtre d'une collision. Hâtons-nous de dire qu'elle ne fut pas bien grave et qu'elle n'occasionna aucun accident de personnes.

Cette rencontre s'est produite hier après-midi, vers 15 h. 15, à l'entrée de la rue de la Gare, entre une automobile pilotée par M. Pierra Isbaert, 33 ans, demeurant à Tourcoing, rue Cuvier, et un camion hippomobile conduit par M. Edouard Despianques, domicilié 16, rue Gutenberg, à Lys-lez-Lannoy.

Par suite du choc, des dégâts matériels ont été occasionnés aux deux véhicules. M. André, commissaire de police du 1er arrondissement, a ouvert une enquête pour établir les responsabilités de cet accident.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Mme veuve Coisne, 35 ans, rue d'Estaing, cour Rouzé, 4, cuisinière, à l'école de la rue de l'Industrie, en procédant au nettoyage du réfectoire, a reçu un banc sur le pied gauche. Plaie par écrasement du gros orteil, 8 à 10 jours.

— Un homme de peine, Gustave Huys, 20 ans, place Verte, 49, à Escanaffles (Belgique), au cours de son travail chez M. Georgès Delplanque, lainier, 52, rue de Valenciennes, en déballant de la laine, s'est enfoncé un chardon dans la main droite. Plaie de la face dorsale ; menace de phlegmon à débrider. 8 jours.

— A l'usine Georges Seillez, 26, rue Heilmann, une presseuse, Léontine Verriest, 53 ans, rue des Longues-Haies, 3, a eu la main

FEUILLETON DU 31 DECEMBRE 1930. — N° 53

LA LUTTE POUR L'AMOUR

par Paul-Yves SEBILLOT

A ce moment, un homme qui était au premier rang de l'auditoire franchit la balustrade qui sépare le public du tribunal et s'avança d'un pas ferme de la barre :

— Messieurs, dit-il d'une voix ferme, je suis le comte de Kormana.

« J'ai signé les feuillets que vous pourrez lire, et, devant tous, je me reconnais coupable de plusieurs crimes, dont celui de Sceaux.

Certes, encore une fois, l'étonnement régnait parmi tous les assistants, mais où l'ébahissement atteignait son apogée, c'était chez les gens du monde accourus là, l'espoir d'un scandale, d'une affaire d'adultère, de détails croustilleux et scandaleux et qui, subitement, voyaient un nom très honoré de l'aristocratie parisienne, jeté d'un seul coup sur le fumier.

Une jolie femme dit à sa voisine :

— Oh ! Comment Kormana ne s'est-il pas suicidé ?

— En effet, répondit l'autre, ce n'est pas bien.

Un agent de la Sûreté qui avait entendu le colloque expliqua :

— Je connais Maurice Parigot, j'ai travaillé avec lui l'an passé.

« C'est un homme de la plus grande force. Si le comte ne s'est pas suicidé, c'est que mon collègue a trouvé le moyen de le tenir en laisse. Soyez sûre qu'il tient dans la main tous les fils et que si le comte a avoué son déshonneur publiquement c'est qu'il y a trouvé quelque intérêt.

Le détective s'avança vers la Cour de son pas souple et ferme et déposa devant le président deux papiers noircis d'écriture, de cette haute et longue écriture mondaine qui est de mode et fait souvenir de la façon dont écrivaient nos pères au XVIIIe siècle.

Mais avant que le président ait pu prendre connaissance, le défenseur de Jacques Duvivier se redressa :

— Je demande à la Cour de me permettre de déposer quelques conclusions.

« Enfin un fait nouveau de cette importance se produit en pleine audience, je demande qu'il soit de suite statué sur le fond de l'affaire.

« Je demande à l'accusation d'abandonner tout de suite et à la Cour de prononcer l'acquittement pur et simple de mon client.

Des applaudissements, encore une fois, roulèrent en tonnerre. Le président, très brave homme, ne demandait pas mieux que de faire droit à la demande de la défense.

Mais l'avocat général refusa d'abandonner l'accusation. Il y avait une question de forme à respecter.

Il demandait que lecture fût donnée des aveux du comte « de la comtesse de Kormana. Le président dut en passer par là, ce qui allongea considérablement l'audience.

Un greffier lut donc les deux mémoires accablants pour leurs auteurs, mais écrasants pour Jean Fourette qui restait là, affalé sur sa chaise.

A la fin de la lecture, le président déclara :

— Gardes, disposez-vous de ces deux hommes !

Il désignait Jean Fourette et de Kormana. Quelques secondes après, les municipaux encadraient les deux criminels et l'audience étant levée, la Cour se retira pour délibérer.

Ce ne fut pas long.

Solennellement, revinrent le président, ses assesseurs et les jurés.

L'un d'eux se leva, et, selon l'usage, lut la formule classique :

— En mon âme et conscience...

Bref, il était répondu non à toutes les questions, c'était l'acquittement haut la main.

Il n'y avait eu ni réquisitoire, ni plaidoirie, car, d'un côté comme de l'autre, tout discours pour ou contre les accusés aurait été ridicule.

La houle des applaudissements déferla dans la salle longuement, le public envahissait le prétoire à envahi au banc d'infamie où, éperdus, sanglotants, Jacques et Suzanne se tenaient enlacés, délivrés enfin d'un long cauchemar.

Cependant autour du détective, c'était un véritable assaut, M. Duvivier était arrivé bon premier et, tout étranglé par l'émotion, n'avait eu que la force de serrer Maurice sur son cœur.

Julot et